

Communiqué de presse

Juin 2025

Aménagement territorial

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DE LA COMMUNE DE VILLERSEXEL (Haute-Saône)

Le jeudi 5 juin 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Villersexel et la communauté de communes du pays de Villersexel signeront la convention « Centralités rurales en Région ».

Au titre de la convention « Centralités rurales en Région » couvrant la période 2022-2026, la commune de Villersexel engage le déploiement d'une stratégie de redynamisation de son centre-bourg. Dans ce cadre, la Région la soutient à hauteur de 200 000 €.

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place.

Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ sur la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et soutenir un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne, ensuite, les communes conventionnées pour des projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'écoconditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Au total, la Région a ainsi délibéré le **passage en convention pour 114 communes**.

Afin d'élaborer une stratégie de redynamisation de son centre-bourg, la commune de Villersexel est éligible à une enveloppe de 200 000 euros de la Région.

Pour mention, la commune n'étant pas retenue au titre des Petites Villes de Demain, cette stratégie est cofinancée par la Région et la Banque des Territoires.

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté signera
la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Villersexel**

Jeudi 5 juin 2025 à 17h00,

Salle du conseil - Mairie de Villersexel,
1 place de l'hôtel de ville, VILLERSEXEL (Haute-Saône)

**en présence d'Éric HOULLEY
Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale,
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

La presse est invitée à cette signature

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08